



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le 4 Avril 2014

FLASH
DP MARS 2014



- 1) Le descriptif des postes de votre nouveau pôle reste flou pour une grande partie des salariés.
Or, il nous semble qu'au cours de la dernière négociation, vous vous étiez engagé à nous envoyer les documents appropriés.
Pourriez-vous nous les faire parvenir ?
Direction : Nous avons défini les périmètres de travail, nous diffuserons les matrices de compétences aux salariés sous peu.
CFDT : Il serait temps que les salariés connaissent le périmètre de leur nouvelle fonction, nous serons bientôt en AVRIL !!
- 2) Vous avez décidé de faire des mouvements du personnel au sein des équipes, afin de permettre à votre nouveau pôle de fonctionner.
Cependant, les salariés concernés n'ont toujours pas été formellement informés de leur nouvelle affectation dans leur future équipe.
Nous vous demandons de prévenir les personnes concernées en utilisant le protocole en vigueur avant le 1^{er} Avril.
Direction : Nous allons faire parvenir un courrier d'avertissement de changement d'équipe aux salariés concernés, nous y joindrons l'avenant au contrat de travail. En ce qui concerne la contrepartie du changement d'équipe, nous attribuerons 45 €uros. (+jours attribués au cas par cas)
CFDT : Outre le délai légal de prévenance auquel vous devez vous soumettre, nous vous rappelons que les salariés ont une vie familiale et sociale !!
- 3) Pour revenir sur le sujet du changement d'équipe de certains salariés, ceux qui devront effectuer le transfert se verront perdre le bénéfice de la rétribution de la prime du 1^{er} Mai.
Nous vous demandons de prévoir une contrepartie pour ces personnes.

Direction : Nous n'avons pas eu de consultation en CDU à ce sujet. Nous resterons sur les bases existantes, c'est-à-dire, les salariées travaillant le 1^{er} Mai de poste 5h-13H, 13h-21h et 21h-5h seront rétribués de la prime normalement prévue

CFDT : En plus de perdre du pouvoir d'achat, certains salariés vont en plus perdre des repos dominicaux. Vous semblez « apprécier » le fait de cultiver les injustices sociales !! Nous saurons réagir en conséquence.

- 4) Vous vous confrontez en cette période à du manque d'effectifs au sein de l'UP BH/POLARIS. Ces dysfonctionnements de gestion d'équipes entraînent systématiquement des perturbations du planning de production, alors que la conjoncture actuelle ne nous semble pas propice au M.A.P.

Nous estimons que si la gestion des effectifs n'est pas viable actuellement, nous pouvons croire qu'elle sera encore pire lors de la mise en place du nouveau pôle, puisque beaucoup plus « d'inconnues » seront incluses à l'équation.

Nous vous demandons que vous établissiez un recrutement de personnel afin que vous respectiez le taux de recouvrement préétabli.

Direction : Nous ferons du recrutement de personnel uniquement si nous l'estimons utile et seulement en procédant à un remplacement poste pour poste. Nous allons maintenir du personnel intérimaire pour permettre la formation des salariés et aussi pour obtenir une certaine souplesse afin que le nouveau Pôle fonctionne correctement.

CFDT : Nous attendons de voir comment vous allez gérer les futurs dysfonctionnements liés à « votre » nouveau Pôle, du type manque d'effectif par exemple.

- 5) Les salariés de l'UP HMD/SEL/POLARIS nous ont interpellés, au sujet de la gestion de leurs vêtements de travail. En effet, les bleus portant le logo SOLVAY ne reviennent pas du nettoyage.

Nous vous demandons d'expertiser ce dysfonctionnement.

Direction : Nous n'avons pas eu de retour négatif concernant la gestion des vêtements de travail SOLVAY. Nous allons établir une réclamation. Le contrat du prestataire actuel se termine fin Mars. Nous serons extrêmement vigilants concernant le cahier des charges du nouveau prestataire de service(ELIS) qui entre en fonction à partir du mois d'Avril. Un responsable suit la transition de très près.

CFDT : Nous sommes rassurés qu'un correspondant Solvay soit impliqué, car les salariés craignaient que vous ne vous souciez pas de leur tenue de travail obligatoire soumise à convention !!

6) Ou en êtes-vous concernant les postes à pourvoir sur le secteur de la centrale thermique ?

Direction : Un point à ce sujet a été fait en CE le 28 Mars 2014. La direction d'AIR LIQUIDE examine encore les possibilités de positionnement de leur personnel, entre ceux qui resteront A.L. et ceux qui vont passer SOLVAY.

Le basculement de la chaufferie et la cogénération vers SOLVAY est prévu pour le 1^{er} Octobre 2014. Nous avons déjà détaché 1 salarié de l'UP HMD/SEL pour qu'il se forme au sein de la chaufferie et nous avons prévu le détachement de 2 autres. Les postes à pourvoir sont de niveau Technicien et certaines candidatures internes sont à l'étude.

CFDT : Nous pensons que cette séparation peut-être bénéfique pour la pérennité du site, cependant qui dit nouveau périmètre d'exploitation, dit nouveaux salariés ayant des droits à défendre. Nous resterons donc vigilants.

7) Ou en êtes-vous concernant les postes à pourvoir sur le secteur de TECHNYL ?

Direction : Nous avons ouvert 5 postes à pourvoir sur le secteur TECHNYL, nous avons recruté 3 salariés intérimaires sur cet atelier pour occuper des postes de production à partir du 1^{er} mars 2014, 1 poste au quai TECHNYL dans le cadre de départs volontaires de solidarité est pourvu, le 2nd poste au quai est à l'étude et nous avons également décidé d'ouvrir un nouveau poste d'opérateur de production toujours dans le cadre d'un départ volontaire de solidarité.

CFDT : Vous faites bien d'anticiper un peu cette fois-ci, au vu du temps que vous avez mis pour trouver le personnel pour les postes qui étaient à pourvoir depuis plus d'un an !!

8) Nous pensons que la mise en service de la nouvelle application GOOGLE aurait nécessité une information plus ample auprès des salariés que celle que vous avez proposée. Avez-vous prévu plusieurs sessions d'information ?

Direction : La formation à ce nouvel outil est en place depuis fin 2013, déjà environ 325 salariés l'ont suivie. En ce qui concerne la migration vers G-mail, le processus d'information a été discuté en CE (du 28 Mars 2014), et sera prodigué aux salariés en fonction de l'avancée du transfert.

CFDT : Nous espérons que vous arriverez à toucher un maximum de population !!

9) Pouvez-vous nous informer sur l'évolution de l'expertise que l'ergonome a réalisée à propos de la gestion de l'espace de la salle de contrôle à SG 24 ?

Direction : Il s'agit plus d'un accompagnement ergonomique que d'une expertise.

Certains points spécifiques sont étudiés (disposition, bruit, éclairage, communication), la rédaction des préconisations est en cours et nous diffuserons le résultat aux salariés dès qu'elle sera finalisée.

CFDT : Nous nous demandons pourquoi vous n'avez pas pris le temps d'étudier ces problématiques avant le transfert des salariés de POLARIS.

10) Pouvez-vous nous donner des informations sur l'avancement de l'analyse des résultats de l'enquête « risques psycho-sociaux » (RPS) ?

Direction : Les résultats de l'enquête sur la souffrance au travail ne sont toujours pas finalisés, une analyse commune avec les membres du CHSCT sera nécessaire avant la diffusion au personnel.

CFDT : Nous nous rapprocherons du CHSCT pour obtenir les informations.

11) Nous aurions préféré que vous fassiez une étude préalable, en ce qui concerne la mise en service des « feuilles de recensement des produits manipulés », afin que le personnel impacté puisse ne pas être pris au dépourvu.

Nous vous demandons de prévoir des sessions d'information.

Direction : Nous sommes étonnés par votre question du fait que ces fiches sont en fonctionnement depuis plus d'un an. La hiérarchie de chaque laboratoire a procédé à une présentation lors du déploiement de cette fiche, préconisé par le médecin du travail. Nous invitons les salariés ayant des interrogations sur le sujet à se rapprocher de leur N+1.

CFDT : Nous nous interrogeons également sur la finalité et surtout sur l'efficacité de ces fiches, dont certaines ne sont que partiellement remplies du fait que les salariés n'ont pas l'information spécifique demandée pour la remplir.

12) Nous avons eu connaissance de futurs projets sous les intitulés « NEREE et YARA ».

Qui seront les gestionnaires de ces installations ?

Pouvez-vous éditer une gazette d'information sur ces projets, pour le personnel ?

Direction : Des informations régulières sont diffusées en CE. Nous établirons un flash info sur le sujet une fois que les projets seront finalisés.

CFDT : Nous serons attentifs à qui vous distribuerez les tâches de travail attenantes à ce secteur d'activité. Les salariés de BH n'en veulent pas !!

13) Avez-vous une explication à nous fournir concernant l'absence d'enveloppe d'augmentation individuelle 2013, des salariés du service « Electromécanicien 5x8 » ?

Direction : Les périmètres d'attribution des AI sont déterminés du point de vue nationale. Les enveloppes sont redistribuées par rapport au GBU et en fonction de la masse salariale de l'activité. Le service « 5x8 Electromécanicien » a eu une enveloppe d'AI au mètre titre que les autres services.

CFDT : Nous pensons savoir de quel cas vous parlez, nous ne savons pas que la formation TEX faisait partie de la NAO puisque vous avez demandé aux salariés ayant effectué cette formation de signer leur DIF, ce qui vous coûte en réalité ZERO EUROS.